

PLU de Salles

Après consultation du PLU, je constate que le plan de circulation, notamment la prise en compte de « déplacements doux » est absent.

Rien ne semble prévu pour une traversée adaptée et sécurisée de la Leyre, alors que cet axe dessert les écoles, le collège et des aménagements sportifs et de loisirs, depuis le bourg.



La largeur du pont n'est pas adaptée pour faire cohabiter cyclistes, piétons et voitures. L'aménagement du giratoire est une hérésie pour les cyclistes (la piste venant du pont aboutit sur un trottoir à franchir).



Il est urgent d'intégrer une préemption des espaces nécessaires de part et d'autre du pont afin de pouvoir construire et raccorder une passerelle « circulation douce » pour franchir en sécurité la Leyre. Il paraît logique de réaliser cette implantation coté aval du pont pour éviter une traversée de chaussée en direction des écoles rive gauche et du collège ainsi que des équipements sportifs en raccordant ce franchissement à la piste cyclable existante.

Comme il est prévu des aménagements urbains entre le rond point « rue de la haute Landes rue de Castéra » et le pont de Leyre, il serait également bon de réserver un élargissement de voirie pour la

continuité de la piste cyclable et obtenir des trottoirs sécurisants depuis le centre bourg.



Rien n'est prévu pour améliorer la sécurité et faciliter la circulation des piétons et cyclistes le long des axes d'entrées de la commune.

Au contraire, un nouvel échangeur au niveau de l'autoroute (rep 14) ne fera qu'amener plus de circulation sur la route de Perrin et de la Croix Blanche.

Il y a déjà une insécurité totale pour la circulation douce route de Perrin.

Les bas côtés ne permettent pas de circuler (dévers, fossés). Difficile à pied, impossible avec poussette ou vélo. Il n'y a pas de piste cyclable.



Il n'y a pas non plus de stationnement sécurisé pour l'arrêt de bus en amont des établissements M+ (direction Lavignolle).

L'éclairage est absent ce qui est particulièrement dangereux pour les jeunes qui attendent le bus scolaire.



Les carrefours ne sont pas toujours adaptés à la circulation et les vitesses des véhicules empruntant l'axe principal.



Il n'est concevable de réaliser ce raccordement à l'autoroute que si en même temps des aménagements routiers vers le bourg : trottoirs, piste cyclable, aménagement des carrefours,

aménagement de la chaussée afin de ralentir les véhicules mais sans construction de dos d'âne ou coussins « Berlinois » qui engendrent des bruits pour les riverains.

Dans le document présentant le PLU, l'insécurité due à la vitesse des véhicules y est d'ailleurs clairement identifiée.

Il faudra certainement des préemptions ponctuelles pour réaliser ces aménagements. Cela doit être étudié et intégré dès à présent au PLU.

De plus, des véhicules arrivant du bourg tourneront à gauche pour se rendre à Bordeaux et inversement arrivant de Bordeaux, se dirigeront vers Lavignolle. Hors rien ne semble prévu en dehors de couper la route. Pas d'aménagement particulier pour rendre la manœuvre sécurisée. (Nécessite un élargissement de voirie avec emprise sur les parcelles riveraines).

Le carrefour rue Despujols route de Perrin route du Pont de Martin est souvent lieu d'accrochage ou de « presque accident » ce qui ne fera que s'accroître avec l'augmentation de la circulation. Un aménagement est nécessaire (faible visibilité, il faut engager son véhicule dans le carrefour pour voir la circulation coté route de la Croix Blanche en venant de la rue Despujols).



Plus particulièrement route d'Argilas (en pleine expansion urbaine), route de Perrin ainsi que sur la route de Minoy en venant de Bilos en entrée d'agglomération (ici aussi extension de la zone urbanisée), il faut des aménagements pour réduire la vitesse des véhicules et des aménagements « circulation douce ».